



Acquisition progressive de connaissances et de compétences qui s'accumulent tout au long du cheminement de l'élève.

→ Tous les éléments des parcours sont notés dans le LSU.

Le parcours avenir:

→ De la 6ème à la Terminale.

→ Il permet à chaque élève de construire son orientation.

→ On retrouve un ensemble de fiches disciplinaires et interdisciplinaires sur EDUSCOL.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle:

→ S.C.C.C devient le S.C.C.C.C

→ Le PEAC est instauré pour échapper à l'aléatoire.

→ Il se déroule de l'école au lycée.

→ Il a pour ambition de favoriser un accès égal de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle.

→ Il comprend des connaissances, des pratiques, des rencontres (oeuvres, lieux, artistes).

→ Il s'appuie sur une démarche de projet.

→ Il peut se déployer sur différents temps de l'élève.

→ L'élève garde une trace de ce parcours.

Le parcours éducatif de santé:

→ Il se déroule de la maternelle au lycée.

→ Il permet de structurer la présentation des dispositifs qui concernent la protection de la santé des enfants, des activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques, les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes.

Le parcours citoyen:

- De l'école au lycée.
- Il vise la construction par l'élève d'un jugement moral et civique ainsi que l'acquisition d'un esprit critique et une culture de l'engagement.
- Les grands objectifs et les modalités de pilotages sont dans la circulaire du 23 juin 2016.